



Distr. générale  
11 mars 2019  
Français  
Original : anglais



## Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

Buenos Aires, 20-22 mars 2019

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Adoption du document final de la Conférence**

### Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

1. Nous, chefs de délégation et hauts représentants de gouvernements réunis à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019 dans le cadre de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud tenue à l'occasion du quarantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement de 1978, qui a conduit à l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, réaffirmons que le thème général de la présente Conférence se présente comme suit : « Rôle de la coopération Sud-Sud et mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives ».
2. Nous réaffirmons notre volonté de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba et réaffirmons les dispositions de la résolution [33/134](#) relatives à l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, qui constitue une étape fondamentale de l'évolution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que les dispositions de la résolution [64/222](#) relatives à l'adoption du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.
3. Nous nous félicitons de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Nouveau Programme pour les villes et rappelons d'autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies consacrées aux questions économiques et sociales et à des domaines connexes, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.
4. Nous prenons note du Programme d'action de La Havane adopté au premier Sommet du Sud, du Cadre de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et du Plan d'action de Doha adopté au deuxième Sommet du Sud.

\* Troisième nouveau tirage pour raisons techniques (8 avril 2019).

\*\* [A/CONF.235/1](#).



5. Nous constatons l'apparition de changements importants sur le plan des relations internationales politiques et économiques, qui créent des conditions propices à la promotion de la coopération Sud-Sud et à la poursuite d'un développement économique soutenu et favorisent une autonomie nationale et collective viables.

6. Nous constatons que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire concourent à l'application du Programme 2030 et à la mise en œuvre de l'objectif ultime d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, du fait d'une vision générale du développement partagée, figurant dans les 17 objectifs de développement durable, qui s'attache à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions économique, sociale et environnementale.

7. Nous constatons qu'une coopération Sud-Sud est instaurée parmi les pays du Sud, y compris dans les domaines économique, social, culturel, environnemental et technique et qu'elle se déroule dans des cadres bilatéral, régional ou interrégional, afin que les pays en développement puissent atteindre leurs objectifs de développement au moyen d'une action concertée, en tenant compte des principes de cette coopération.

8. Nous mesurons l'importance de la coopération Sud-Sud, avec son historique et ses traits particuliers, et réaffirmons qu'elle doit être considérée comme l'expression d'une solidarité entre les peuples et les pays du Sud, concourant à leur bien-être sur le plan national, à leur autonomie nationale et collective et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, conformément aux priorités et plans nationaux. La coopération Sud-Sud et son programme doivent être définis par les pays du Sud et devraient continuer d'être régis par les principes de souveraineté nationale, d'appropriation et d'indépendance nationales, d'égalité, d'absence de conditions, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'intérêt mutuel.

9. Nous sommes conscients de la nature volontaire, participative et déterminée par la demande de la coopération Sud-Sud, née d'expériences et de sympathies partagées, fondée sur des objectifs communs et sur la solidarité. Nous constatons également que la coopération Sud-Sud offre des possibilités plus diversifiées en matière de développement. Elle ne doit pas être envisagée comme une forme d'aide publique au développement.

10. Nous soulignons que la coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud mais vient la compléter.

11. Nous convenons qu'il importe de renforcer l'efficacité aux fins du développement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

12. Nous constatons que la coopération triangulaire complète la coopération Sud-Sud et lui donne plus de valeur en permettant aux pays en développement qui en font la demande d'accéder à un plus grand nombre et à une plus grande diversité de ressources, de compétences et de capacités, dont ils ont établi qu'ils avaient besoin pour atteindre leurs objectifs de développement sur le plan national et les objectifs de développement durable arrêtés au niveau international.

13. Nous constatons que, face à des difficultés analogues, les pays en développement ont souvent des points de vue convergents sur les stratégies et priorités nationales de développement à adopter. Cette similarité d'expérience joue donc un rôle de catalyseur dans la promotion du renforcement des capacités des pays en développement et ancre ainsi davantage les principes de la coopération Sud-Sud. Il importe de renforcer cette coopération afin de réaliser pleinement les potentialités qu'elle offre en matière de développement.

14. Nous insistons sur la nécessité, d'une part, de promouvoir des sociétés pacifiques, non exclusives, en vue de la réalisation du développement durable et, d'autre part, de mettre en place des institutions efficaces, comptables de leurs actes et inclusives à tous les niveaux. La bonne gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme, les libertés fondamentales, l'accès, dans des conditions d'égalité, à des systèmes judiciaires équitables et la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites feront partie intégrante de nos interventions.

15. Nous constatons que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire permettent aux pays en développement de parvenir à un développement durable au moyen de partenariats et notamment de promouvoir l'unité et la coopération qui favorisent l'instauration d'un ordre économique international juste et équitable.

16. Nous notons qu'au cours des décennies écoulées, si la coopération Nord-Sud a été le mode principal de coopération au service du développement, la coopération Sud-Sud a permis d'en élargir la portée, de faciliter l'intégration régionale, sous-régionale et interrégionale, de donner lieu à des approches innovantes en vue d'actions collectives, et d'accroître la participation au développement durable dans ses trois dimensions. Nous constatons que la coopération Sud-Sud s'institutionnalise progressivement et que des pays et régions l'intègrent dans l'élaboration de leurs politiques. Le nombre d'acteurs intéressés par le développement a augmenté, y compris les diverses parties prenantes, les entités infranationales, les parlementaires, la société civile, le secteur privé, les groupes de bénévoles, les associations religieuses, les organisations philanthropiques, les communautés scientifique et technique, les fondations, les groupes de réflexion et les milieux universitaires, en tant que de besoin. Les institutions multilatérales, les banques et les fonds internationaux et régionaux, y compris ceux qui ont été nouvellement établis par les pays en développement, fournissent un appui financier aux initiatives de coopération Sud-Sud.

17. Nous savons que les pays en développement continuent de connaître de graves problèmes ainsi que des difficultés nouvelles dans la mise en œuvre du Programme 2030, et nous convenons de la nécessité de renforcer les capacités de ces pays en augmentant les ressources et en renforçant, s'il y a lieu et à leur demande, les moyens, institutions, compétences spécialisées et ressources humaines existant à l'échelle locale, de façon à contribuer à la réalisation des priorités nationales de développement. Nous constatons qu'une coopération internationale au service du développement est nécessaire pour mieux comprendre toute perspective multidimensionnelle.

18. Nous constatons que la coopération Sud-Sud revêt différentes formes qui sont en constante évolution, y compris la coopération technique, le partage de connaissances et de données d'expérience, la formation, le renforcement des capacités et le transfert de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord, en vue de parvenir à un développement durable grâce à la promotion notamment de la coopération économique, y compris le commerce, l'investissement, le développement des infrastructures et de la connectivité, l'agriculture et le développement rural, la sécurité alimentaire et la nutrition, la salubrité des aliments, la santé, l'énergie, la réduction des risques de catastrophe et l'action climatique ainsi que l'apprentissage mutuel et la coordination des politiques et stratégies de développement parmi les pays en développement.

19. Nous nous félicitons de la contribution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles sur le plan du développement durable et préconisons la poursuite de l'action menée en vue de l'intégration de la question de l'égalité des genres à ces modes de coopération.

20. Nous prenons note du rôle que joue le commerce sur le plan de la croissance et du développement économique des pays en développement et considérons que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comptent pour beaucoup dans ce domaine et ont la capacité de promouvoir un développement durable et nous réaffirmons à cet égard qu'il importe de renforcer le commerce Sud-Sud au sens où l'entend l'Organisation mondiale du commerce, y compris le Système global de préférences commerciales entre pays en développement.

21. Nous réaffirmons le rôle clef des fonds, programmes, institutions spécialisées des Nations Unies, des organismes non résidents et des commissions régionales, y compris les équipes de pays des Nations Unies, pour ce qui est d'appuyer et de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, tout en réaffirmant que la responsabilité du développement incombe en premier lieu à chaque pays.

22. Nous constatons que les partenariats ouverts à tous jouent un rôle croissant sur le plan de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, tout en servant d'instrument pour accroître l'effet des mesures prises sur le terrain et, sachant qu'il revient principalement aux gouvernements de coordonner et de piloter l'action de développement, nous demandons à tous les intervenants sur le plan de la coopération au service du développement d'y participer pleinement. Nous nous félicitons également du rôle grandissant que jouent les pays en développement grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

23. Nous convenons qu'il importe de partager à titre facultatif les savoirs, les données d'expérience et les meilleures pratiques sur le plan de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, en vue de la réalisation du développement durable et de la mise en œuvre du Programme 2030.

24. Afin de resserrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de renforcer l'appui à l'action de développement nationale et régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, nous :

a) *constatons* que les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté, selon la situation et les circonstances particulières de chaque nation, ont aidé certains pays en développement à sortir de la misère des millions d'habitants et invitons toutes les parties prenantes concernées à faire part de leurs savoirs et de leurs données d'expérience, en particulier de méthodes de développement d'origine interne, afin de redoubler d'efforts et d'obtenir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ;

b) *demandons* aux pays développés et aux pays en développement et à toutes les parties concernées de renforcer les mesures en vue de l'application du Programme 2030 en favorisant les dimensions économique, sociale et environnementale de la durabilité, y compris l'ensemble des politiques et activités ayant trait à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, afin de garantir une démarche plus globale et plus cohérente en faveur d'un développement durable ;

c) *demandons* aux institutions financières et de développement multilatérales, régionales et bilatérales d'envisager d'accroître les ressources financières et la coopération technique en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ;

d) *insistons* sur l'importance de mettre à profit le rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire comme moyen de favoriser et d'appuyer les entreprises industrielles et semi-industrielles et de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris par la promotion d'une agriculture et de systèmes alimentaires

durables et d'agro-industries de traitement des produits alimentaires, qui offrent la possibilité d'établir des liens avec les chaînes de valeur mondiales et de répondre efficacement aux besoins du marché dans les pays en développement ;

e) *notons* la création de nouvelles institutions régionales et de banques et de fonds mondiaux, qui feront avancer la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme 2030, et insistons sur l'importance d'une gestion efficace et transparente de ces institutions ;

f) *constatons* avec inquiétude l'augmentation du niveau de la dette dans le monde et demandons aux créanciers et aux emprunteurs de régler de manière prioritaire les problèmes liés à la viabilité de la dette afin d'empêcher toute retombée négative sur le développement à long terme et la réalisation des objectifs de développement durable ;

g) *encourageons* les pays en développement à adopter des politiques nationales ou à consolider celles en place, afin de faire avancer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et à renforcer les capacités des mécanismes de coordination nationaux et infranationaux, selon qu'il conviendra, afin de resserrer la coordination des politiques, d'accroître le partage des connaissances, les enseignements tirés et les bonnes pratiques, et l'adaptation de ces pratiques, y compris grâce à un échange volontaire de données d'expérience et de compétences, conformément aux politiques et priorités nationales en matière de développement ;

h) *engageons* les pays développés et en développement à promouvoir, grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, l'accès aux technologies et le transfert des technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord, en tenant compte des cadres juridiques des pays en développement, et encourageons une collaboration Sud-Sud plus vaste en matière de développement technologique, y compris sur le plan de l'acquisition de capacités de recherche-développement, de gestion de réseaux et de technologies de l'information qui comprennent les producteurs et les utilisateurs ainsi que ceux qui s'emploient à développer les infrastructures et les ressources humaines ; et insistons sur la nécessité de promouvoir le développement et le transfert et la diffusion de procédés respectueux de l'environnement aux pays en développement selon des modalités arrêtées d'un commun accord ;

i) *demandons* aux centres d'excellence concernés, conformément aux politiques et priorités nationales de développement, de renforcer les programmes Sud-Sud et l'échange de données d'expérience parmi les groupements sous-régionaux et régionaux, selon qu'il conviendra, afin de nouer des partenariats multipartites et de mettre en place des cadres de collaboration transfrontières et des programmes visant à transposer à une plus grande échelle les meilleures pratiques qui pourraient servir à beaucoup de pays en développement ;

j) *saluons* la contribution des groupes de réflexion, des réseaux de praticiens, des réseaux et des groupes d'experts au renforcement des méthodes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et encourageons les entités des Nations Unies à continuer d'obtenir, selon qu'il conviendra, une participation plus efficace de ces organisations à l'action visant à mieux comprendre le rôle et l'effet de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en vue de favoriser l'application du Programme 2030 et de cadres de développement régionaux comme l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

k) *notons* que la corruption et les flux financiers illicites entravent le développement économique, creusent les inégalités de revenus et réduisent la mobilisation de ressources nationales aux fins d'un développement durable dans les pays en développement. À cet égard, nous lançons un appel à tous les pays et les

encourageons à resserrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, y compris par la mise en commun des connaissances et des meilleures pratiques, afin de prévenir et de combattre la corruption et les flux financiers illicites, y compris au moyen du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs ;

l) *réaffirmons* notre appui au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et demandons à ce dernier, dans le cadre des ressources existantes, de continuer à obtenir la participation des États Membres, lors de consultations transparentes et ouvertes à tous, à ses sessions ordinaires, afin de resserrer davantage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire grâce à l'éducation par les pairs et au partage à titre facultatif des savoirs, des données d'expérience et des bonnes pratiques, en organisant notamment des tables rondes et des dialogues interactifs, et de présenter des recommandations, selon qu'il conviendra, à l'Assemblée générale ;

m) *considérons* que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire offrent la possibilité d'appuyer les pays en développement dans l'élaboration de stratégies d'exécution afin de renforcer les microentreprises et petites et moyennes entreprises pour induire un développement durable et notamment une industrialisation durable, et constatons que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire renforceraient la capacité des pays en développement d'élaborer des stratégies visant à créer un environnement porteur pour permettre à ces entreprises de grandir et de prospérer et d'être mieux à même de concourir à un emploi décent pour tous et à une croissance économique soutenue.

25. Nous encourageons les pays en développement à mettre au point, sous leurs auspices, des systèmes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et à améliorer la collecte de données à l'échelle nationale de façon à favoriser la coopération aux fins de l'élaboration de méthodes et de l'obtention des statistiques nécessaires, selon qu'il conviendra, tout en gardant à l'esprit les principes et les particularités de la coopération Sud-Sud, et nous encourageons toutes les parties concernées à appuyer, à la demande des pays en développement, les projets de collecte d'informations et de données ainsi que de coordination, de diffusion et d'évaluation de la coopération Sud-Sud.

26. À cet égard, nous invitons les pays en développement intéressés à entamer des consultations dans le cadre des commissions régionales des Nations Unies, des instances intergouvernementales concernées par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ou des organisations régionales, selon qu'il conviendra, sur des méthodes facultatives non contraignantes en faisant fond sur les expériences existantes, en tenant compte des particularités et des divers modes de coopération Sud-Sud, tout en respectant la diversité au sein de cette coopération et dans le cadre des démarches nationales ; nous relevons à ce propos les mesures prises par certains pays en développement qui ont élaboré des méthodes pour planifier, surveiller, mesurer et évaluer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs régions à titre facultatif et notons l'intérêt de certains pays en développement pour l'établissement d'une méthode visant à expliquer et à évaluer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

27. Soulignant qu'il importe de revigorer le système des Nations Unies pour le développement pour ce qui est d'appuyer et de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, en vue de l'application du Programme 2030, nous :

a) *nous félicitons* de ce que beaucoup d'entités des Nations Unies aient intégré la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs cadres stratégiques ou plans de travail respectifs et élaboré des initiatives innovantes en la matière au profit des pays en développement ; et aient établi ou renforcé des unités

spécialisées et instauré des programmes dotés de ressources humaines et financières spéciales pour faire avancer ce type de coopération ; dans ce contexte, nous encourageons le système des Nations Unies pour le développement à continuer d'intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les politiques, programmes, cadres stratégiques et autres instruments de planification, y compris les indicateurs et méthodes appropriés, comme convenu par les organes directeurs, et de fournir un appui en vue de l'échange de bonnes pratiques sur des politiques et démarches innovantes parmi les pays en développement, tout en tenant compte du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui établit un cadre mondial de financement du développement durable ;

b) *demandons* au système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre des ressources existantes et avec l'aval des gouvernements respectifs, de continuer d'appuyer le renforcement des instituts de recherche du secteur public, des établissements universitaires, des groupes de réflexion, des réseaux de savoirs et des centres d'excellence régionaux ou thématiques concernés, en tant qu'espaces institutionnels pour le développement et le partage des connaissances sur les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ;

c) *demandons* au système des Nations Unies pour le développement d'aider les pays en développement, à leur demande, à renforcer les capacités humaines et institutionnelles requises pour formuler et appliquer des politiques, stratégies et programmes nationaux de développement, pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, y compris le partage des bonnes pratiques et des données d'expérience du Sud, notamment dans les pays les moins avancés, de façon conforme à leurs mandats et plans stratégiques, et d'encourager le transfert des technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord au profit des pays en développement afin d'éliminer la pauvreté et d'accéder au développement durable ;

d) *exhortons* le système des Nations Unies pour le développement à accroître son aide aux pays en développement lorsqu'ils cherchent des partenaires de coopération éventuels dans les domaines stratégiques recensés par ces pays, conformément à leurs politiques et plans nationaux de développement, et à agir, sur demande et de manière conforme aux mandats respectifs des entités du système des Nations Unies pour le développement, en tant que catalyseurs pour nouer ces partenariats ;

e) *prions* le système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre des ressources existantes, de renforcer son appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, notamment dans les domaines du renforcement des capacités, de l'intégration régionale, des liens interrégionaux, de l'interconnexion des infrastructures et du renforcement des capacités productives nationales au moyen d'une coordination des politiques, d'un échange de données d'expérience, d'innovations technologiques et d'un transfert des technologies, selon des modalités arrêtées d'un commun accord, ainsi que dans plusieurs domaines du développement durable tels que l'élimination de la pauvreté, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles ;

f) *demandons* à toutes les entités des Nations Unies d'accroître l'efficacité, la cohérence, la coordination et la complémentarité des activités opérationnelles à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, conformément aux plans nationaux de développement, au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à leurs mandats respectifs, et nous notons, à cet égard, les mesures prises pour l'élaboration d'une stratégie de coopération Sud-Sud applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, qui est dirigée par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, par l'intermédiaire du mécanisme

interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, tout en tenant compte du repositionnement en cours du système des Nations Unies pour le développement et en informant pleinement les États Membres ;

g) *félicitons* le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'avoir, pendant de nombreuses années, hébergé le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et de s'être engagé à promouvoir des perspectives de coopération Sud-Sud au développement durable ; nous demandons au Programme de continuer d'héberger le Bureau sous la supervision du Conseil d'administration du PNUD et à l'Assemblée générale de continuer de fournir des directives et prions le Secrétaire général de continuer de s'intéresser à la question ;

h) *réaffirmons* le mandat du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le rôle central qu'il joue en tant qu'entité chargée de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies et, à cet égard, demandons au Bureau de continuer d'appuyer les politiques générales, les programmes et le renforcement des capacités, fournissant un appui aux États Membres pour qu'ils établissent des partenariats en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, et de permettre le partage des bonnes pratiques et des données d'expérience ;

i) *apprécions* le rôle que jouent les commissions régionales des Nations Unies à l'appui des initiatives en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et gardant présente à l'esprit la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement, en poursuivant des activités telles que l'amélioration de la connectivité, la mise à profit des ressources humaines et autres ressources tirées des réseaux de connaissances pertinents, des partenariats, des capacités techniques et de recherche visant à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire aux échelons sous-régional, régional et interrégional et en continuant d'apporter un appui sur les plans technique, politique et de la recherche aux pays et aux régions et en coopérant, selon qu'il conviendra, avec les équipes de pays des Nations Unies pour continuer d'appuyer les capacités des États Membres dans les domaines où la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pourraient produire les plus grands résultats du point de vue du développement ;

j) *exhortons* le système des Nations Unies à continuer d'appuyer les organisations régionales et sous-régionales en vue de la promotion constante de pratiques de développement transparentes, durables et responsables, et à favoriser plus de partenariats en vue d'encourager et d'intensifier les meilleures pratiques au profit des pays en développement.

28. Nous considérons que la coopération triangulaire est un mode qui favorise les partenariats et renforce la confiance parmi toutes les parties, associe diverses ressources et capacités, sous la maîtrise du pays en développement qui en a fait la demande, afin d'atteindre les objectifs de développement durable, et apporte une valeur ajoutée en exploitant et en mobilisant des ressources techniques et financières supplémentaires, en partageant une série plus vaste d'expériences, en encourageant de nouveaux domaines de coopération et en proposant des solutions de développement économiques tenant compte du contexte, en fonction d'arrangements souples et de modalités partagées convenues, et nous :

a) *apprécions* l'appui apporté par les pays développés, les organisations internationales, la société civile et les autres parties prenantes concernées aux pays en développement, à la demande de ces derniers, en vue d'améliorer les compétences spécialisées et les capacités nationales dans le cadre de mécanismes de coopération

triangulaire, y compris d'accords d'appui direct ou de partage des dépenses, de projets communs de recherche-développement, d'échanges personnels, de programmes de formation de pays tiers et d'appui aux centres d'excellence concernés, ainsi que par l'apport des connaissances, de l'expérience et des ressources nécessaires pour aider les pays en développement, compte tenu de leurs priorités et stratégies nationales de développement. Dans ce contexte, nous encourageons ces partenaires à renforcer leur appui aux activités ;

b) *notons* la nature inclusive et diversifiée de la coopération triangulaire d'appui aux partenariats dans lesquels chacun peut contribuer selon ses propres capacités et moyens, et demandons l'instauration et la promotion de solutions et de partenariats de développement innovants, avec la participation de diverses parties prenantes à différents niveaux, y compris les autorités locales et régionales, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire, les centres de recherche et les organisations non gouvernementales ;

c) *demandons* aux États Membres de recourir davantage à la coopération triangulaire, qui permet la mobilisation de ressources, de connaissances et de compétences supplémentaires nécessaires, sous la direction du pays bénéficiaire, afin d'atteindre les objectifs de développement durable, de renforcer les capacités de coopération et de forger des partenariats solides afin d'appliquer le Programme 2030 ;

d) *constatons* qu'il importe de mieux comprendre la coopération triangulaire et de fournir davantage de données factuelles et d'informations fiables sur son ampleur, sa portée et ses résultats. Nous encourageons la poursuite du partage des informations et des savoirs et de l'apprentissage mutuel à partir des diverses expériences tirées de la coopération triangulaire ainsi que le meilleur usage possible des avantages comparatifs, du partage des connaissances, de l'apprentissage conjoint et de l'élaboration de solutions dans le domaine du développement ;

e) *notons* que la coopération triangulaire offre une approche modulable face à des problèmes nouveaux en matière de développement, permet de rassembler les atouts complémentaires des divers acteurs pour trouver des solutions novatrices, économiques, souples et adaptées au contexte, et peut découler de l'effet conjugué de la coopération Sud-Sud et de la coopération Nord-Sud, débouchant sur des partenariats axés sur la recherche d'objectifs de développement partagés. À cet égard, nous nous félicitons de l'action en cours pour renforcer l'efficacité de la coopération triangulaire au service du développement, afin de réduire les coûts de transaction et de maximiser l'effet des projets de coopération triangulaire, et nous invitons les pays en développement et les organisations intéressés à poursuivre cette action ;

f) *nous félicitons* des mesures prises à titre facultatif pour répertorier et consigner les bonnes pratiques en matière de coopération triangulaire et notons que l'intensification de la participation du secteur privé, selon qu'il conviendra, peut multiplier les possibilités de coopération au service du développement et atténuer les risques lorsque les ressources sont limitées et, dans ce contexte, nous notons les initiatives volontaires comme le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, y compris l'Initiative de partenariat mondial pour une coopération triangulaire efficace ;

g) *demandons* à tous les partenaires d'accroître davantage leur appui aux initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire aux fins du développement durable.

29. Nous considérons qu'il importe de renforcer l'efficacité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en continuant d'accroître la responsabilité mutuelle et la transparence, conformément aux priorités et aux plans de développement nationaux. Nous constatons qu'il faudrait évaluer l'effet de la

coopération Sud-Sud en vue d'en améliorer la qualité, selon qu'il conviendra, tout en visant à obtenir des résultats. À cet égard, nous encourageons les partenaires concernés à augmenter l'efficacité des deux modes pour ce qui est des activités de développement et d'en évaluer les résultats, en tenant compte, le cas échéant, des dispositions du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

30. Sachant que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont d'importants modes complémentaires pour favoriser la coopération scientifique, l'innovation et l'application des technologies de l'information et des communications aux activités de développement et pour opérer un transfert de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord, qui soient plus accessibles, plus adaptables et plus abordables pour les pays en développement, nous :

a) *prenons note* avec intérêt des initiatives appuyées par le Mécanisme de facilitation des technologies et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés ;

b) *demandons* à tous les pays qui ont des institutions établies avec des experts de renommée mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation d'envisager l'octroi de plus de bourses et d'autres arrangements qui aideraient des étudiants et de jeunes savants, y compris des femmes et des filles, des pays du Sud à avoir un plus grand accès à ces instituts d'enseignement supérieur et de recherche ; et nous nous félicitons également des mesures prises par certaines régions pour exempter de visa des citoyens de leurs pays membres respectifs ;

c) *demandons* à davantage de mécanismes régionaux de partager et de renforcer les politiques et les stratégies réussies dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation, afin d'explorer de nouvelles perspectives et de promouvoir la coordination et la collaboration transfrontières et transrégionales entre les diverses initiatives en la matière ainsi que la recherche scientifique. Un plus grand appui à la Commission de la science et de la technique au service du développement, au Mécanisme de facilitation des technologies et à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, et tout particulièrement une aide au financement des opérations de la Banque et des initiatives connexes, peuvent aider les pays en développement à renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, y compris en vue d'une meilleure représentation des femmes et des filles ;

d) *demandons* aux États Membres et au système des Nations Unies pour le développement d'intégrer davantage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les mécanismes de facilitation de la technologie aux échelons mondial et régional, selon qu'il conviendra, afin d'accroître la mise en correspondance des besoins et des solutions, d'appuyer l'exécution des projets et d'évaluer les possibilités de partenariats triangulaires ;

e) *prenons note* des percées technologiques qui créent de nouvelles perspectives et difficultés, et encourageons les États Membres, avec l'appui des entités des Nations Unies, à mener des études pertinentes et à organiser des dialogues pour explorer les options qui se présentent aux pays en développement sur les plans individuel et collectif, afin de gérer les problèmes et d'accroître les bienfaits découlant de l'évolution de la technologie comme l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la robotique et d'autres innovations technologiques, en fonction des politiques et plans nationaux.

31. Constatant la valeur des démarches multipartites inclusives en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire menées par les États Membres,

au moyen desquelles les gouvernements peuvent créer des environnements propices à la mobilisation d'une action collective par un nombre croissant d'acteurs divers de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, nous :

a) *engageons* les États Membres et toutes les parties prenantes concernées, selon qu'il conviendra, à établir ou à renforcer des mécanismes coordonnés aux échelons infranational, national, régional et mondial, afin de mettre à profit les compétences et d'autres ressources tirées de partenariats multipartites à l'appui des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en vue de la réalisation du Programme 2030 ;

b) *engageons* les États Membres à partager les connaissances, les données d'expérience et les meilleures pratiques sur les partenariats publics-privés, y compris l'évaluation des risques et les cadres de réglementation, afin de contribuer davantage au développement durable et, à cet égard, nous félicitons des travaux en cours du système des Nations Unies pour le développement, notamment les commissions régionales des Nations Unies, dans le cadre des ressources existantes, y compris des études sur des modèles possibles de partenariats publics-privés à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ;

c) *constatons* que la pénurie de ressources continue d'entraver l'élargissement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et soulignons par conséquent qu'il importe de mobiliser davantage de ressources et d'obtenir la participation notamment du secteur privé aux initiatives de coopération au service d'un développement durable et encourageons l'harmonisation des pratiques commerciales avec les objectifs de développement durable et les cibles correspondantes, conformément aux priorités et aux plans nationaux, afin de contribuer au développement et au transfert de la science, de la technologie et de solutions innovantes, selon des modalités arrêtées d'un commun accord, dans l'ensemble du Sud ;

d) *considérons* que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire offrent la possibilité de renforcer les capacités et les ressources humaines et de mettre à profit le rôle de catalyseur de l'éducation et du développement humain pour créer de l'emploi et nous encourageons les pays tant développés qu'en développement à resserrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le domaine de l'éducation, en particulier dans celui de la technologie, de la science, de l'innovation, de l'enseignement professionnel et de la formation technique, afin que les pays en développement soient mieux à même d'éliminer la pauvreté, de réduire les inégalités et de produire des biens et des services à plus forte valeur.

32. Nous constatons les tendances en faveur d'une urbanisation rapide dans les pays en développement et préconisons un renforcement des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en milieux tant urbain que rural, grâce à une plus grande coordination des politiques et au partage des savoirs, des solutions et des données d'expérience, en accroissant la productivité, la résilience et la viabilité à l'échelon local, y compris les centres urbains où devraient vivre 68 % de la population mondiale d'ici à 2050. Un moyen important d'y parvenir est le partage des bonnes pratiques en matière de planification et de gestion urbaines participatives. Nous soulignons qu'il importe d'intensifier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en vue d'un travail décent pour tous, du développement des collectivités locales et de la prestation de services dans les zones rurales afin de s'attaquer aux causes du développement des campagnes au profit des villes, et à des problèmes connexes.

33. Nous constatons qu'il faut mobiliser des ressources suffisantes à partir de toutes les sources, y compris publiques, privées, nationales et internationales, afin de

renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et, dans ce contexte, nous félicitons les pays en développement qui ont noué des partenariats avec des entités des Nations Unies et établi des mécanismes de financement et des fonds d'affectation spéciale pour faire progresser la coopération Sud-Sud en vue de relever les défis sur le plan du développement. Nous félicitons les pays développés de leur appui à la coopération Sud-Sud et de leur participation à la coopération triangulaire et nous les engageons à l'intensifier.

34. Nous nous félicitons des contributions au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud et au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et nous invitons tous les pays développés et en développement à poursuivre et à intensifier leur action à cet égard. Nous encourageons dans ce contexte le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud à appuyer cette action en prenant des initiatives de mobilisation de ressources afin d'utiliser efficacement les ressources financières et en nature au profit du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, conformément à la stratégie globale du PNUD et à ses plans en la matière, tout en évitant la fragmentation des modalités de financement. Nous encourageons également le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les entités des Nations Unies compétentes, sur demande, à faciliter l'accès des pays en développement aux fonds de la coopération Sud-Sud.

35. Nous nous félicitons des progrès accomplis depuis l'adoption du Consensus de Monterrey sur le financement du développement sur le plan de l'élaboration et de la mobilisation d'un appui à des sources et modalités de financement innovant supplémentaires, et nous engageons les pays à continuer d'explorer de nouvelles sources et modalités de financement innovant pour atteindre les objectifs de développement durable aux échelons mondial, régional, national et infranational, selon qu'il conviendra.

36. Nous demandons au Secrétaire général de rendre compte de la mise en œuvre du présent document final, dans les rapports qu'il présente à l'Assemblée générale et au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, selon qu'il conviendra.

37. Nous faisons part de nos remerciements et de notre gratitude à la République argentine et au peuple argentin pour l'excellente organisation de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et pour le chaleureux accueil que nous avons reçu dans la ville de Buenos Aires.